



CERTIFICAT D'ASSURANCE

Le présent certificat est émis à titre de renseignement seulement, ne modifie d'aucune manière les garanties prévues aux polices énumérées ci-après et, sous réserve de toute stipulation contraire au présent certificat, ne confère aucun droit à son détenteur. En cas de conflit entre le présent certificat et les termes et conditions du contrat d'assurance, ces derniers prévaudront.

ÉMIS EN FAVEUR DE

A QUI DE DROIT

ASSURÉ DESIGNÉ

Animagerie Inc.
 39, rue Saint-Simon
 Sainte-Madeleine (Québec) J0H 1S0

La présente attestation certifie que les polices d'assurance ci-après mentionnées ont été émises au nom de l'Assuré ci-dessus nommé pour la période de couverture indiquée. Nonobstant toute exigence, modalité ou condition de tout autre contrat ou document émis en considération de la présente attestation, les garanties couvertes par les polices décrites aux présentes sont soumises à toutes les modalités, conditions et exclusions de telles polices. Les limites démontrées peuvent avoir été réduites en raison de réclamations payées.

TYPE(S) D'ASSURANCE(S)	LIMITES D'ASSURANCE	ASSUREUR(S)	N° POLICE(S)	PÉRIODE (DÉBUT/FIN/ANNÉE)
Responsabilité Civile Générale <input checked="" type="checkbox"/> Base d'événement <input type="checkbox"/> Base de réclamation présentée Par sinistre Par période d'assurance Risque produits/après travaux, par période d'assurance Préjudice personnel et préjudice imputable à la publicité Responsabilité locative Frais médicaux Automobile des non-propriétaires F.P.Q. N° 6	5 000 000 \$ 5 000 000 \$ 5 000 000 \$ 5 000 000 \$ 2 000 000 \$ 25 000 \$ 5 000 000 \$	Société d'assurance générale Northbridge	CBC 0728539	Du : 01/05/2019 Au : 01/05/2020
Responsabilité Civile Automobile Automobile des Propriétaires F.P.Q. N° 1 (Québec) Limite combinée dommages corporels ou dommages matériels par sinistre	\$			Du : Au :
Responsabilité Civile Complémentaire <input type="checkbox"/> Umbrella <input type="checkbox"/> En excédent de la responsabilité civile automobile <input type="checkbox"/> Excédentaire de la responsabilité civile générale Par sinistre Par période d'assurance	\$			Du : Au :

NATURE ET OBJET DU CERTIFICAT
 Centres de vacances, service d'animation personnalisée, location de jeux gonflables avec ou sans animation, Tchoukball excluant la vente de jouets.

EXCLUSIONS PARTICULIÈRES

RESILIATION
 En cas de résiliation avant la date d'échéance, l'assureur pourra envoyer un préavis écrit de xx jours au titulaire du présent certificat d'assurance. L'absence d'un tel préavis écrit n'impose cependant aucune obligation à l'assureur ou à ses représentants.

Date : 1^{er} mai 2019

Claude Vézina
 Claude Vézina, C.d'A.Ass.
 Courtier en assurance de dommages
Représentant Autorisé